



## DEMANDE D'INSCRIPTION

**2<sup>ème</sup> SESSION DES CONCOURS DE RECRUTEMENT DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES  
(CONCOURS EXTERNE ET CONCOURS INTERNE – EPREUVES ECRITES EN AVRIL 2025)  
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**Session des 1<sup>er</sup> et 2 avril 2025**

### **Avertissement**

*Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites. S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives, que les renseignements fournis sont inexacts, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.*

Ecrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.  
Cocher la ou les cases correspondant à votre situation.

Je souhaite m'inscrire au :  **CONCOURS EXTERNE** ou  **CONCOURS INTERNE**

### **Concours externe :**

**Epreuve écrite d'admissibilité n°1** : Une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à l'analyse et au raisonnement. Le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

**Durée** : quatre heures ; coefficient 4

**Epreuve écrite d'admissibilité n°2** : Deux séries de questions

**Première série** : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;

**Et**

**Deuxième série** : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- ou deux questions portant sur la procédure pénale ;
- ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

**Durée** : trois heures ; coefficient 4





## SITUATION ADMINISTRATIVE (externe et interne)

Précisez votre situation actuelle :

- fonctionnaire de l'Etat  titulaire
- fonctionnaire territorial
- fonctionnaire hospitalier  non titulaire (contractuel, auxiliaire ou vacataire)
- militaire
- autre – précisez : .....

Si vous êtes fonctionnaire, quelle est la date de votre entrée dans la fonction publique ?

\_\_\_\_

Si vous êtes fonctionnaire, quel est votre grade actuel ?

\_\_\_\_\_

Si vous êtes non titulaire, quel est votre emploi actuel ?

\_\_\_\_\_

Dans quelle administration/établissement/juridiction êtes-vous employé(e) ?

\_\_\_\_\_

Précisez l'adresse de cette administration/établissement/juridiction :

Rue, avenue... : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

**Attention** : les candidats au concours interne doivent obligatoirement faire établir par leur administration un état de leurs services.

**L'administration demandera les pièces justificatives aux candidats admissibles et procédera, à l'issue de la publication de la liste des candidats admis, à l'examen des dossiers de candidature.**

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

### ➤ Concours externe

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète notamment sous forme d'une mise en situation. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation à partir de la fiche de renseignement préalablement remplie par le candidat.

**En cas d'admissibilité**, la fiche individuelle de renseignement doit être déposée par le candidat sur la plateforme en ligne dédiée via le lien internet figurant sur la convocation de l'épreuve orale, **au plus tard le 2 juin 2025**, date impérative,

En cas d'impossibilité de déposer la fiche individuelle de renseignements sur la plateforme en ligne dédiée, les candidats conservent la possibilité d'envoyer cette fiche par voie postale au plus tard le **2 juin 2025**, date impérative, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la justice  
Direction des services judiciaires  
Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau RHG4 - Pôle des recrutements  
13 place Vendôme  
75042 Paris cedex 01

➤ **Concours interne**

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer les fonctions de greffier, ses motivations et ses qualités personnelles.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (dossier RAEP) constitué par le candidat.

**En cas d'admissibilité**, ce dossier doit être déposé par le candidat sur la plateforme en ligne dédiée via le lien internet figurant sur la convocation de l'épreuve orale au plus tard le 13 juin 2025 à 17 heures, date impérative. Un exemplaire imprimé devra être remis par le candidat au pôle des recrutements du bureau RHG4 le jour de l'épreuve d'admission.

En cas d'impossibilité de déposer le dossier R.A.E.P. sur la plateforme en ligne dédiée, les candidats conservent la possibilité d'envoyer leur dossier R.A.E.P. par voie postale au plus tard le 13 juin 2025, date impérative, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la justice  
Direction des services judiciaires  
Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau RHG4 - Pôle des recrutements  
13 place Vendôme  
75042 Paris cedex 01

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Avez-vous suivi une préparation spécifique à ce concours ?  oui  non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?

<input type="checkbox"/> BAC, ...	<input type="checkbox"/> BEP, CAP, BEPC
<input type="checkbox"/> BAC +2	<input type="checkbox"/> Sans diplôme
<input type="checkbox"/> BAC +3	<input type="checkbox"/> Dérogation de diplôme (3 enfants)
<input type="checkbox"/> BAC +4	<input type="checkbox"/> Autre : .....
<input type="checkbox"/> BAC +5 et plus	
<input type="checkbox"/> Commission de recevabilité (demande d'équivalence)	

## CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN

Cochez la cour d'appel de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez les épreuves écrites :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Agen            | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Metz                                   |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Aix-en-Provence | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Montpellier                            |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Amiens          | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Nancy                                  |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Angers          | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Nîmes                                  |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Basse-Terre    | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Nouméa                                 |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Bastia         | <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Orléans                                 |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Besançon       | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Papeete                                |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Bordeaux       | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Paris                                  |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Bourges        | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Pau                                    |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Caen           | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Poitiers                               |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Cayenne        | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Reims                                  |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Chambéry       | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Rennes                                 |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Colmar         | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Riom                                   |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Dijon          | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Rouen                                  |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Douai          | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion              |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Fort-de-France | <input type="checkbox"/> Chambre d'appel de Mamoudzou                           |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Grenoble       | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Toulouse                               |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Limoges        | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Versailles                             |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Lyon           | <input type="checkbox"/> Tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et Miquelon |

## DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée **au plus tard le 10 janvier 2025**, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice  
Direction des services judiciaires  
Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau RHG4 – Pôle des recrutements  
13 Place Vendôme  
75042 Paris cedex 01**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :**